étroite; pop. aggl., 1,471 hab. — pop. tot., 1,490 hab.

AULT-DUMESNIL (Georges-Edouard), écrivain français, né à Oisemont (Somme) en 1796, mort en 1871. Il suivit d'abord le métier des armes, fit, en 1830, l'expédition d'Alger en qualité d'officier d'ordonnance du maréchal de Bourmont, puis il quitta le service. Des travaux historiques et géographiques lui valurent d'être nommé membre de la Société des antiquaires de Picardie, de la Société d'émulation d'Abbeville, de l'Académie de la religion catholique de Rome, etc. Nous citerons de lui : *Relation de l'expédition d'Afrique en 1830 et de la conquête d'Alger* (1832, in-12), réédité en 1869 avec d'importantes additions; *Dictionnaire historique, géographique et biographique des croisades* (1852, in-8°); *Vie de Pierre l'Ermite* (1854, in-12); *Nouveau dictionnaire d'histoire et de géographie anciennes et modernes* (1865, in-8°), avec Louis Dubeux et l'abbé Crampon, et dont une troisième édition a paru en 1874.

* **AUMALE**, ville de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. de Neufchâtel, sur la rive gauche de la Bresle, au milieu de prairies; pop. aggl., 1,757 hab.—pop. tot., 2,133 hab. Eglise Saints-Pierre-et-Paul, classée parmi les monuments historiques. Fabriques de draps; tanneries, lamnerie d'acier. Commerce de céréales, fourrages et bestiaux.

* **AUMALE** (Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'), fils de Louis-Philippe Ier. — Sa *Lettre sur l'histoire de France*, adressée au prince Napoléon et publiée en 1861, eut un grand retentissement. Il répondit aux attaques du cousin de Napoléon III contre la monarchie par de vives accusations contre l'Empire. « Sachez bien, dit-il en terminant, que si vous ne sortez pas des mauvaises voies où vous êtes si profondément engagés, ce n'est pas aux Bourbons ni aux d'Orléans, auxquels on n'a jamais pu du moins adresser un tel reproche, c'est à vous et aux vôtres qu'on pourrait alors renvoyer les paroles de votre oncle au Directoire : « Qu'avez-vous fait de la France ? » Cette brochure fut saisie par ordre du gouvernement; l'éditeur et l'imprimeur furent traduits devant les tribunaux. Le premier fut condamné à un an de prison et 5,000 francs d'amende, le second à six mois de prison et à une amende de pareille somme. Le ministre de l'intérieur, de Persigny, envoya alors aux préfets une circulaire dans laquelle il niait que les bannis et les exilés eussent le droit de publier des écrits en France. Quelque temps après, le duc d'Aumale ayant chargé l'éditeur Dentu de publier son *Histoire des princes de Condé*, la police en saisit, par ordre, les exemplaires avant la fin du tirage. Le prince et son éditeur s'adressèrent vainement aux tribunaux pour obtenir la restitution d'un ouvrage purement historique, qui ne traitait en aucune façon des événements contemporains. Ce fut seulement à la fin de l'Empire, au mois de mars 1869, que le ministre de l'intérieur d'alors ordonna de restituer les exemplaires saisis. Cette *Histoire des princes de la maison de Condé*, autour de laquelle on avait fait tant de bruit, parut alors (1869, 2 vol. in-8°); mais la curiosité publique fut profondément déçue, car l'ouvrage manquait absolument d'intérêt. Cette même année 1869, le duc d'Aumale perdit sa femme, la duchesse Caroline, fille du prince de Salerne, qu'il avait épousée le 25 novembre 1844 et dont il avait eu deux fils, le prince de Condé, mort en Australie de la fièvre typhoïde en 1866, et le duc de Guise, qui mourut en juillet 1872, d'une fièvre cérébrale. A la nouvelle des premiers désastres éprouvés par notre armée sur les bords du Rhin, le duc d'Aumale adressa une lettre au ministre de la guerre, pour lui demander d'être employé dans l'armée active (9 août 1870); mais il ne reçut point de réponse. Après la révolution de septembre, le gouvernement de la Défense nationale ayant signé un décret convoquant les électeurs à nommer une Assemblée nationale, le fils de Louis-Philippe posa sa candidature dans la Charente; mais les élections furent ajournées et n'eurent lieu qu'après la capitulation de Paris, le 8 février 1871. Le 1er février, le duc d'Aumale adressa d'Angleterre, où il était resté, aux électeurs de l'Oise, une profession de foi dans laquelle il déclara qu'à ses yeux la monarchie constitutionnelle pouvait répondre aux légitimes aspirations d'une société démocratique; mais que, si la France voulait constituer un gouvernement républicain, il était prêt à s'incliner devant sa souveraineté. Elu député de ce département, le second sur huit, par 52,222 voix, il ne put aller siéger, les d'Orléans étant alors sous le coup des lois qui les avaient bannis de France. Ce fut le 8 juin suivant que l'Assemblée nationale vota l'abrogation de ces lois et la validation de l'élection du duc d'Aumale et de celle du prince de Joinville. M. Thiers, craignant que la rentrée des princes n'ajoutât aux difficultés de la situation, s'était montré peu favorable à l'abrogation des lois d'exil. Il céda néanmoins, mais en obtenant que les princes renonçassent à siéger à l'Assemblée. Mais, après le vote de la proposition Rivet, qui conférait à M. Thiers le titre de président de la République et affermissait son pouvoir, le duc d'Aumale et son frère se prétendirent dégagés de leur promesse; M. Thiers ne fut nullement de cet avis. Le duc d'Aumale adressa alors à ses électeurs de l'Oise une lettre dans laquelle il exposa sa situation et annonça qu'il allait s'adresser à un tribunal supérieur; c'est-à-dire à l'Assemblée, pour faire reconnaître que l'obstacle qui l'avait arrêté jusque-là dans l'exercice de son mandat n'existait plus. La question fut en effet portée devant l'Assemblée par une interpellation du député héroï-comique Jean Brunet. Il s'ensuivit un débat orageux. Au nom du président de la République, M. Casimir Périer déclara que ce dernier renonçait, en ce qui le concernait, à se prévaloir de l'engagement pris envers lui par les princes, mais que cet engagement ayant été également pris envers l'Assemblée, c'était à elle de se prononcer en dernier ressort. La Chambre eut à se prononcer sur deux ordres du jour, celui de M. Desjardins, orléaniste, et celui de M. Fresneau, légitimiste. L'ordre du jour proposé par ce dernier était ainsi conçu : « L'Assemblée nationale, considérant qu'elle n'a ni responsabilité à prendre ni avis à donner sur des engagements auxquels elle n'a pas participé, passe à l'ordre du jour. » Cette proposition, qui mettait les princes d'Orléans seuls vis-à-vis de leur engagement et de leur conscience, fut votée, et le lendemain, 19 décembre, le duc d'Aumale et son frère, précédés de MM. Bocher et Mornay, firent une entrée piteuse à la Chambre et allèrent siéger au centre droit. Quelques jours plus tard, le duc d'Aumale était nommé membre de l'Académie française en remplacement de Montalembert (30 décembre). Au mois de mars 1872, il reçut la notification officielle de sa mise en activité comme général de division. Le 16 mai 1872, il fit ses débuts oratoires à l'Assemblée en prononçant un discours au sujet de la composition du conseil de guerre chargé de juger Bazaine. Il déclara qu'il « était prêt à faire son devoir de soldat, quelque pénible qu'il pût être. » Le 23 mai suivant, il aborda de nouveau la tribune au sujet de la réorganisation de l'armée. Il insista sur la nécessité d'avoir non seulement le remplacement, mais encore tout ce qui pourrait y ressembler, et termina par une invocation au drapeau tricolore, « symbole de gloire, de concorde et d'union. » Cette dernière phrase causa une vive irritation à l'extrême droite, qui y vit une réponse au manifeste du comte de Chambord, à Anvers. Le duc d'Aumale fut alors regardé comme le principal obstacle à la fusion rêvée entre les deux branches de la famille des Bourbons. Le 24 mai 1873, il vota pour le renversement de M. Thiers. Jusque-là, dans la plupart des votes importants, il s'était abstenu. Sous le gouvernement de résection à outrance contre toutes les libertés, qui prit en main la direction des affaires après le 24 mai, le duc d'Aumale donna son appui au cabinet de Broglie. Nommé président du conseil de guerre chargé de juger Bazaine, il demanda un congé à l'Assemblée, le 24 juillet 1873, et parut s'occuper entièrement de cette grave affaire. Il ne se mit point en avant, tant lorsque son neveu, le comte de Paris, alla trouver le comte de Chambord pour lui déclarer qu'il se reconnaissait comme le seul représentant du parti monarchique, ce qui rendait plus que jamais nécessaire de tant de nouvelles ouvertures auprès du représentant de la monarchie de droit divin pour qu'il vînt s'imposer de gré ou de force à la France. Il dirigea avec habileté les débats du procès Bazaine. Après la condamnation à mort de cet homme qui avait livré à l'ennemi Metz et notre armée (10 décembre), le duc d'Aumale signa avec les autres membres du conseil une demande en grâce, qui fut adressée au président de la République et suivie d'une commutation de la peine capitale en celle de vingt ans de détention. S'étant rendu alors à Besançon, où il avait été appelé à prendre le commandement en chef du 7e corps d'armée, il assista le moins possible, depuis cette époque, aux débats de l'Assemblée, où il avait voté pour le septennat le 19 novembre 1873, et où il vota contre la proposition Maleville en juillet 1874. Il s'abstint de se prononcer sur la constitution du 25 février 1875. L'*Echo de Loir-et-Cher*, dans un article reproduit par d'autres journaux, signala le duc d'Aumale comme ayant réclamé à la Légion d'honneur cinquante-cinq actions du canal du Midi qui étaient affectées à des dotations, de plus les intérêts et les intérêts des intérêts de ces actions; l'article disait en outre que cette réclamation avait épouvanté le grand chancelier, car il en résultait, si elle était admise, que le service des pensions des légionnaires, de celles mêmes des veuves et de leurs filles ne pourrait plus s'effectuer; alors le duc d'Aumale poursuivit le journal en diffamation devant le tribunal correctionnel de Blois et fit condamner le rédacteur Chamillard à 10 jours de prison, 500 francs d'amende et 2,000 francs de dommages et intérêts. Possesseur d'une fortune immense qu'il doit au prince de Condé, le duc d'Aumale a été mis, en outre, en possession de sa part des biens de Louis-Philippe, confisqués en 1852 par Napoléon III et qui, sur la réclamation des princes d'Orléans, leur furent rendus par un vote de l'Assemblée nationale le 23 novembre 1872. Au mois de décembre 1875, il écrivit aux électeurs de l'Oise pour décliner toute candidature à la Chambre des députés. « En 1871, dit-il, en me présentant aux suffrages des électeurs de l'Oise, j'exprimais l'espoir de pouvoir contribuer au rétablissement de la monarchie constitutionnelle; mais je leur disais aussi que, si mon vœu ne pouvait s'accomplir, je consacrerais mes efforts seulement mon pays, et je le sers. » En septembre 1876, il a été maintenu dans le commandement du 7e corps. Parmi les ouvrages précités, le duc d'Aumale a publié : les *Institutions militaires de la France* (Bruxelles, 1868, in-12); *Ecrits politiques* (1868, in-12); *Discours sur la réorganisation de l'armée* (1872, in-12); *Discours de réception à l'Académie française*, 3 avril 1873 (1873, in-18).

Aumône du mendiant (L'), tableau de Courbet; exposé au Salon de 1868. Un vieux mendiant, coiffé d'un grand chapeau défoncé, ayant un de ses pieds enveloppé d'une guenille et l'autre chaussé d'une savate percée, chemine clopin-clopant, une béquille sous le bras, sur une route solitaire. Tout à coup, au bord du fossé, une femme et un enfant, aussi misérablement vêtus que lui, se présentent à sa vue. L'enfant s'approche de lui et lui demande l'aumône. Etonné, ému et comme fier de se sentir capable de secourir plus pauvre et plus chétif que soi, le mendiant fouille dans sa poche pour y trouver l'obole qui va faire de lui un bienfaiteur.

Ce tableau, dans lequel Gustave Courbet, prenant un peu trop au sérieux les théories de son ami Proudhon sur le rôle philosophique de l'art, a cherché à exprimer une idée démocratique et sociale, tant par le choix de la composition, ni pour l'exécution, les œuvres naïvement réalistes qui ont fait la réputation du maître d'Ornans. « L'*Aumône du mendiant* a soulevé presque autant de complaintes que les *Baigneuses*, dit M. Marius Chaumelin (l'*Art contemporain*). Il faut avouer que le premier aspect de ce tableau est bien d'être ravissant. Le mendiant est laid et sale; sa tête, ravagée par la misère et la vieillesse, ressemble à ces figures en caoutchouc auxquelles la pression du doigt fait prendre des formes les plus excentriques; ses haillons sordides couvrent un corps qui n'a plus rien d'humain. Le petit bohémien qui envoie à ce mendiant gémeux un baiser de charité est tout aussi effroyablement dépenaillé, et la mère, accroupie au pied d'un arbre, à côté d'une charrette à bien, a une tournure de bête fauve... Une fois remis de l'impression pénible causée par la vue de ces personnages sinistres, si l'on examine la peinture avec quelque attention, on ne peut moins faire que d'y reconnaître des qualités de premier ordre. Jamais M. Courbet n'a tenu un tableau de cette dimension dans une gamme aussi claire, aussi harmonieuse; jamais il n'a donné plus de vivacité aux lumières, plus de transparence aux ombres, plus de profondeur aux lointains. Vu à une certaine distance, ce tableau fait l'effet d'une fenêtre ouverte sur la campagne. »

* **AUMÔNIER** s. m. — **Encycl.** *Aumôniers militaires*. Dans la législation antérieure à 1789; il avait été créé des *aumôniers* militaires attachés à chaque régiment. Cette institution, abolie durant la République, le Consulat et l'Empire, fut rétablie en 1816. Il y eut alors une aumônerie militaire spéciale, ayant une sorte d'état-major à Paris. L'*aumônier* attaché à chaque régiment le suivait partout et en faisait pour ainsi dire partie. Cette institution eut les effets les plus déplorables, comme on peut le voir dans les *Mémoires* du maréchal Marmont. Le principal rôle des *aumôniers* fut de diviser les officiers et les soldats en bien pensants ou mal pensants, suivant qu'ils allaient ou non à la messe, qu'ils communiaient plus ou moins fréquemment, ou qu'ils s'abstenaient de toutes pratiques religieuses; l'*aumônier* tint dans ses mains, par l'influence de ses rapports et de ses notes, l'avancement des militaires de tous grades et protégea, non les meilleurs soldats, mais les plus dévots ou les plus hypocrites. Le duc de Raguse déclare que les ministres étaient sans cesse assaillis des plaintes des *aumôniers* et que leurs notes valaient souvent plus de crédit que celles des généraux inspecteurs. C'était là, d'après son témoignage, le résultat le plus clair de l'aumônerie établie en 1814. Le général Sébastiani disait à la Chambre des députés en 1826, en pleine Restauration : « L'armée est tourmentée par la délation et l'espionnage; des hommes revêtus d'un caractère sacré exercent une surveillance turbulente et tracassière. Le soldat, asservi à toutes les rigueurs des pratiques religieuses, s'étonne des nouveaux devoirs qu'on lui prescrit et voit avec peine les récompenses prostituées aux vains dehors d'une fausse piété plus nombreuses que les vertus. »

Le gouvernement de Juillet se hâta d'abolir les *aumôniers* de régiment; l'article 2 de l'ordonnance du 10 novembre 1830 disait seulement : « Il sera désormais attaché un *aumônier* dans les garnisons, places et établissements militaires où le clergé des paroisses sera insuffisant pour assurer le service divin, de même qu'à chaque brigade, lorsqu'il y aura des rassemblements de troupes en divisions ou corps d'armée. » Le clergé des paroisses étant presque toujours suffisant, les *aumôniers* militaires disparurent presque, sauf le cas de guerre et d'agglomération de troupes dans les camps. L'Empire ne les rétablit pas positivement; mais, usant de l'ordonnance de 1830, il créa des *aumôniers* attachés à l'armée de Crimée (décret du 10 mars 1854); ils étaient nommés par le ministre de la guerre et munis, par leurs évêques, de pouvoirs spéciaux. Il y eut alors un *aumônier* supérieur pour contrôler les aumôniers et ayant rang de chef de bataillon d'infanterie; un *aumônier* titulaire et un certain nombre d'*aumôniers* auxiliaires étaient attachés à chaque ambulance. Un nouveau décret du 14 février 1856 rentra quelque peu dans les voies de la Restauration en créant un *aumônier* en chef, chargé de la direction et de la surveillance des *aumôniers* militaires attachés aux hôpitaux et aux autres établissements militaires, tant de la France que de l'Algérie. Il y avait cependant encore loin de cette mesure purement administrative au rétablissement des *aumôniers* de régiment.

Il était réservé à l'Assemblée nationale élue au lendemain des désastres de la guerre de 1870-1871 de revenir au système déjà jugé de la Restauration, en l'empirant. Cette Assemblée, que l'histoire jugera sévèrement, ne pouvant ni ramener l'Empire, ni restaurer les Bourbons de la branche aînée ou de la branche cadette, impuissante à rien fonder, prit pour tâche d'empêcher du moins autant qu'il était en elle le fonctionnement paisible des institutions républicaines. Elle s'y est ingénieée de toutes sortes de façons et spécialement par la création des *aumôniers* militaires, destinés moins à satisfaire aux scrupules religieux d'un petit nombre de soldats, qu'à semer dans notre armée un esprit de discorde, à révéiller le souffle des passions religieuses. MM. Fresneau et E. Carron, membres de l'extrême droite, présentèrent dans ce but, en 1873, un projet de loi qui, après un rapport favorable de M. le vice-amiral de Dompierre d'Hornoy, finit par être adopté le 20 mai 1874. En vain, au cours de la discussion, la marine et institus des gauche, principalement M. Jouin et les généraux Guillemaut et Saussier, montrèrent-ils jusqu'à l'évidence les dangers d'une loi ainsi conçue, les dissensions qu'elle créerait dans l'armée, chacune de leurs paroles raffermissait la droite dans ses convictions, en lui montrant l'abîme de la confusion des services et désignant les *aumôniers* titulaires ou auxiliaires, dont la nomination reste au ministre de la marine. Il y a un *aumônier* à bord de tout bâtiment portant un amiral ou un capitaine de vaisseau ou de division navale, et des navires destinés à une expédition de guerre. Il peut être également embarqué un *aumônier* sur tout bâtiment de station ou exécuter une longue campagne, soit à remplir une mission exceptionnelle. Un décret du 5 mars 1863 a composé le service de l'aumônerie de la marine d'un *aumônier* en chef, de 6 *aumôniers* supérieurs, de 28 *aumôniers* de 1re classe et de 30 *aumôniers* de 2e classe, en tout 65 *aumôniers*. Le traitement d'*aumônier* en chef est de 6,000 francs, celui de tout *aumônier* embarqué est de 2,000 à 2,500 francs; il est de plus admis à la table de l'officier général ou du commandant. Après trois ans de service sur mer, il peut être mis en disponibilité pendant un an avec un traitement de 1,200 fr. Ces dispositions sont encore actuellement en vigueur.

* **AUMONT**, village de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de Marvejols, sur un plateau qui domine la Truyère; pop. aggl., 672 hab. — pop. tot., 1,041 hab. Ruines d'anciens ouvrages de la voie romaine qui conduisait de Lyon à Toulouse. Au XIVe siècle, ce village fut pris par les Anglais.

* **AUNEAU**, bourg de France (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. de Chartres, sur l'Aunay, près de son confluent avec la Voise; pop. aggl., 816 hab.—pop. tot., 1,736 hab. Ruines d'un château du XIIIe siècle; église romane.

AUNEDONACUM, ville des Santons, dans la Gaule; aujourd'hui AULNAY.

AUNÈS, ancien roi de Daunie.

* **AUNEUIL**, ville de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Beauvais, sur la lisière de la vallée de Bray; pop. aggl., 531 hab. — pop. tot., 1,124 hab.

* **AUPS** ou **AULPS**, ville de France (Var), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. de Draguignan, au pied d'une montagne, sur un affluent de la Bresque; pop. aggl., 2,236 hab. — pop. tot., 2,507 hab.

AURA, suivante de Diane et fille de Léla* et de Péribée. Bacchus, qui était amoureux d'elle, ayant vu ses vœux repoussés, Vénus inspira à Aura des désirs frénétiques, dont le dieu profita. Devenue mère de deux jumeaux, elle fut saisie d'un transport furieux, déchira l'un d'eux et se noya ensuite. Jupiter la changea en fontaine. A Un des chiens d'Actéon. ‡ Cavale de Phébidas de Corinthe, qui parcourut seule l'arène aux jeux Isthmiques, son conducteur étant tombé, et remporta la victoire.

AURALITE s. f. (ô-ra-li-te). Minéral qu'on rencontre en Finlande, où il se présente en petites masses dont l'aspect rappelle la pyrargyrilite d'Albo. C'est une altération de la cordiérite.

* **AURAY**, ville maritime de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. de Lorient, sur une colline qui domine le Loch ou rivière d'Auray; pop. aggl., 4,169 hab. — pop. tot., 4,894 hab.

—*Histoire*. Auray, en breton *Airé*, a donné son nom à une famille dont les branches ont subsisté jusqu'au XVIe siècle. En 1341, Jean de Montfort assiégea Auray, dont il entraîna les défenseurs dans son parti. Charles de Blois s'en empara l'année suivante; Montfort tenta de reprendre la ville, ce qui donna lieu à la bataille d'Auray, que nous avons racontée au tome Ier du *Grand Dictionnaire*, page 949. Pendant les guerres de la Ligue, les troupes royales, l'armée catholique et les Espagnols l'occupèrent tour à tour. Dans les dernières années du XVIIIe siècle, Auray devint le lieu de dépôt des prisonniers faits à Quiberon par l'armée républicaine.

* **AUREC**, petite ville de France (Haute-Loire), cant. et à 11 kilom. de Saint-Didier-la-Séauve, arrond. et à 30 kilom. d'Yssingeaux; pop. aggl., 756 hab. — pop. tot., 2,531 hab. Restes de remparts. Aux environs, mines de plomb inexploitées.

AURELIA ALLOBROGORUM, ancien nom de Genève, ville de Suisse, au temps de l'empire romain.

AURÉLIANE s. f. (ô-ré-li-a-ne). Bot. Genre de plantes, de la famille des araliacées. ‡ Syn. de genre passa.

AURÉLIEN (saint), archevêque d'Arles en 546. Il reçut du pape Vigile le titre de vicaire du saint-siège, fonda des monastères et donna des statuts aux religieux qu'il avait réunis dans sa métropole. Il mourut en 555. Sa fête se célèbre le 16 juin.

AURELLE DE PALADINES (Louis-Jean-Baptiste d'), général français, né au Malzieu (Lozère) en 1804. Admis à dix-huit ans à l'Ecole de Saint-Cyr, il en sortit avec le grade de sous-lieutenant, fut envoyé en Afrique en 1841 et y resta jusqu'en 1848. Nommé alors colonel du 64e de ligne, il fit peu après la campagne de Rome, obtint le grade de général de brigade en 1851, prit part à la guerre d'Orient et fut promu général de division le 1er mars 1855. De retour en France, il reçut le commandement de la 9e division militaire, à Marseille, d'où, pendant la guerre d'Italie, il assura le départ de nombreux convois d'hommes et de munitions pour l'armée; il prit ensuite le commandement de la 5e division militaire, à Metz, et fut mis à la fin de 1869 dans le cadre de réserve. Lors de la guerre de 1870, il fut chargé du commandement de la 9e division militaire. Après la défaite de La Motte-rouge près d'Orléans, M. Gambetta appela, le 4 octobre, le général d'Aurelle à commander la première armée de la Loire, formée alors du 15e corps, mais qui se grossit rapidement. Après avoir arrêté la poursuite de l'ennemi à Salbris, il s'occupa d'établir la discipline dans son armée et adressa à ses troupes, le 19 octobre, un ordre du jour dans lequel il disait : « Je suis parfaitement décidé à faire fusiller tout soldat qui hésitera devant l'ennemi. Quant à moi, si je recule, fusillez-moi. » Les troupes placées sous son commandement s'étaient grossies successivement de celles des 16e, 17e, 18e, 19e, 20e et 21e corps, lorsque, sur la nouvelle reçue de Paris que Bazaine et Trochu allait faire une grande sortie, la Délégation de Tours demanda au général d'Aurelle de marcher vers Paris. A la suite de conférences tenues entre les généraux d'Aurelle, Pourcet, Martin des Pallières, Borel et la Délégation, le 24 et le 26 octobre, il fut décidé que le mouvement commencerait le lendemain. Mais, le 28, les généraux apprirent la capitulation de Bazaine, et, sous prétexte de mauvais temps, d'équipement défectueux, de pertes, il ne fut pas donné d'ordre que le mouvement n'aurait pas lieu. La capitulation de Bazaine, en permettant au prince Frédéric-Charles de envoyer contre l'armée de la Loire près de 200,000 hommes devenus disponibles, aggravait terriblement la situation. Comprenant la nécessité d'accélérer le mouvement sur Paris, M. Gambetta exigeas que l'armée se mît en marche, ce qui eut lieu le 7 novembre. Deux jours plus tard, M. d'Aurelle rencontra à Coulmiers l'armée du général Von der Thann, sur laquelle il remporta un brillant succès. A la suite de cette bataille, l'ennemi abandonna Orléans, laissant entre nos mains plus de 2,000 prisonniers. Pendant que le général d'Aurelle faisait fortifier Orléans et prétextait du mauvais temps, de la difficulté des chemins, etc., pour ne pas poursuivre en avant son mouvement, une partie de l'armée du prince Frédéric-Charles et le corps du duc de Mecklembourg manœuvraient pour resserrer leur cercle autour de nous. Cependant, à la fin de novembre, l'armée du général d'Aurelle obtenait des succès partiels à Ladon, à Mézières, à Juranville. Informée d'une nouvelle sortie de Trochu pour le 30 novembre, la Délégation de Tours ordonna au général en chef de l'armée de la Loire un nouveau mouvement en avant avec environ 160,000 hommes. Le 1er novembre, le général Chanzy débuta par un succès suivi d'échecs. A la suite de ces échecs, le général d'Aurelle, se trouvant séparé des 18e et 19e corps, ordonna à l'armée de battre en retraite, donna, le 3 décembre, l'ordre d'évacuer Orléans, où l'ennemi rentra de nouveau le 4, et se retira en Sologne. Sur l'ordre exprès de M. Gambetta, il essaya d'arrêter son mouvement de retraite; mais en ce moment, le général Martin des Pallières, qui formait l'arrière-garde avec le 15e corps, avait passé la Loire, et tout mouvement offensif devenait presque impossible. M. Gambetta, irrité du manque d'énergie dont le général d'Aurelle avait fait preuve en cette circonstance, lui enleva son commandement (6 décembre), nomma une commission d'enquête chargée d'examiner la conduite du général, et nomma le même jour ce dernier commandant du camp de Cherbourg. Le général d'Aurelle refusa ce poste, demanda à être traduit devant un conseil de guerre et se retira à Belley. Le 10 janvier, M. Gambetta lui offrit de nouveau le commandement d'un corps d'armée; mais le général répondit encore une fois par un refus, déclarant qu'il n'accepterait de fonctions que d'un gouvernement régulier, « dont le premier acte serait de faire passer un conseil de guerre les ambitieux et les incapables qui avaient perdu la France. »

Nommé, le 8 février 1871, député à l'Assemblée nationale dans la Gironde et dans l'Allier, il opta pour ce dernier département, fit partie des quinze commissaires nommés par l'Assemblée pour suivre à Versailles les négociations de la paix avec la Prusse, vota pour la paix à son retour à Bordeaux et fut appelé, le 3 mars, par M. Thiers à prendre le commandement de la garde nationale de la Seine. Extrêmement impopulaire à Paris, le général d'Aurelle excita une profonde méfiance dans la population, bien que, dans une visite que lui firent des commandants de la garde nationale, il eût affirmé sur l'honneur son absolu dévouement à la République; aussi son action fut-elle complétement nulle lors de l'insurrection du 18 mars, et M. Thiers le remplaça par l'amiral Saisset. Le général d'Aurelle alla siéger alors à la droite de l'Assemblée, dans le groupe des réactionnaires décidés. Il vota la proposition Cazenove sur les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, etc. Nommé, en juillet 1871, commandant de la division militaire de Bordeaux et, au mois de septembre suivant, membre de la commission d'enquête pour les capitulations, il prit peu de part aux travaux de l'Assemblée. Le 6 juin, il s'abstint d'émettre un vote; mais il vota pour le septennat le 19 novembre et donna silencieusement son acquiescement à toutes les mesures ultra-réactionnaires du gouvernement de combat. Au mois de mars 1875, il fut des signataires de la lettre adressée par un certain nombre de députés à M. Guibert, archevêque de Paris, pour lui présenter leur offrande collective, destinée à l'érection de l'église du Sacré-Cœur, et lui demander qu'une chapelle fût réservée dans cette église pour l'Assemblée nationale et les Assemblées futures. Le général vota contre la constitution du 25 février 1875 et soutint jusqu'à l'expiration des pouvoirs de la Chambre la politique de M. Buffet. Au mois de septembre 1873, il avait reçu le commandement du 18e corps d'armée; mais, atteint par la limite d'âge, il dut, en janvier 1874, se démettre de son commandement. Le 10 décembre 1875, il fut élu par l'Assemblée sénateur inamovible, et il devint questeur du Sénat en mars 1876. On doit au général d'Aurelle de Paladines un ouvrage intitulé : la *Première armée de la Loire* (1872, in-8°), dans lequel il fait le récit apologétique des opérations de l'armée de la Loire jusqu'à elle était sous son commandement. Il y attaque vivement la Délégation de Tours, particulièrement M. de Freycinet, dont il essaye de réfuter l'ouvrage intitulé : la *Guerre en province*; mais, comme l'a très-bien fait remarquer ce dernier, les contestations du général d'Aurelle reposent sur des confusions de dates ou sur des erreurs matérielles, dont quelques-unes trouvent leur réfutation dans son propre ouvrage même.

* **AURENGABAD** ou **AURANGABAD**, ville de l'Indoustan anglais. — Population actuelle, 60,000 hab.

AURÈS (A.), ingénieur et archéologue français, né à Montpellier en 1826. Admis à l'Ecole polytechnique en 1824, il entra en 1826 dans le corps des ponts et chaussées, devint ingénieur ordinaire en 1831, ingénieur en chef en 1847 et prit sa retraite en 1868. M. Aurès s'est fixé à Nîmes et est devenu membre de l'Académie du Gard. Il a collaboré à la *Gazette des architectes et du bâtiment*, à divers autres recueils, et a publié des études dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*; en outre, on lui doit les ouvrages suivants, qui attestent une sérieuse érudition : *Etude des dimensions de la Maison-Carrée* (Nîmes, 1844, in-4°); *Nouvelle théorie du module déduite du texte même de Vitruve* (1862, in-4°); *Etude des ruines de Métapoite* (1865, in-4°); *Métrologie gauloise* (1870, in-4°); *Etude des dimensions du grand temple de Pæstum* (1869, in-4°); *Du calendrier romain et de ses variations successives* (1873, in-8°); *Nouvelles recherches sur le tracé des fosses Mariennes* (1873, in-8°); *Note sur l'expression antique de la contenance d'un œnochoé du musée de Nîmes* (1875, in-8°).

AURIA (Jean-Dominique d'), sculpteur italien, né à Naples, mort en 1585. Elève de Jean Nola, il obtint de son vivant une grande réputation et produisit de nombreux travaux commandés par sa ville natale et par plusieurs autres villes d'Italie. Son œuvre la plus célèbre est la fontaine de *Medina*, qui orne la place de Castel-Nuovo, à Naples.

* **AURIAC** (Philippe-Eugène-Jean-Marie d'), journaliste et littérateur. — Outre les nombreux ouvrages que nous avons cités, cet érudit infatigable a publié les œuvres suivantes : *Guide du voyageur en Belgique et*

en Hollande (1864, 2 vol. in-12) ; *Reddition de Bordeaux* (1865, in-8°) ; le *Siége de Calais* (1865, in-8°) ; *Guide aux bains de mer* (1866, in-12); le *Destin antique* (1868, in-12); l'*Avant-dernier siége de Metz* (1875, in-12); *Charlotte* (1875, in-32), nouvelle.

AURIAC (Jules Berlioz d'), littérateur français, né à Grenoble en 1820. Il étudia le droit, se fit recevoir licencié, puis il entra dans la magistrature et il remplit pendant quelques années les fonctions de juge dans sa ville natale. M. Berlioz, renonçant ensuite à la magistrature, employa ses loisirs à cultiver les lettres. Il a collaboré au *Journal pour tous*, ainsi qu'à divers autres recueils, et il a publié en volumes un certain nombre de romans. Nous citerons de lui : la *Guerre noire, souvenirs de Saint-Domingue* (1862, in-12) ; *Ce qu'il en coûte pour vivre* (1863, in-12) ; l'*Esprit blanc* (1866, in-12) ; le *Mangeur de poudre* (1866, in-12) ; les *Forestiers du Michigan* (1866, in-12); les *Pieds fourchus* (1866, in-12); *Rayon de soleil* (1866, in-12); le *Scalpeur des Ottavas* (1866, in-12); les *Terres d'or* (1867, in-12) ; *Œil de Feu* (1867, in-12) ; *Imi l'Indien* (1867, in-12) ; la *Caravane des sombreros* (1867, in-12), etc.

* **AURICULAIRE** s. f. — Bot. Syn. d'hédyotis.

AURIGENA (*né de l'or*), surnom de Persée, issu de Jupiter, à cause de la pluie d'or en laquelle se métamorphosa ce dieu pour pénétrer dans la tour où était renfermée Danaé, qui devint mère de Persée.

AURIGERA, nom latin de l'Ariége.

* **AURIGNAC**, bourg de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. de Saint-Gaudens, sur une terrasse qui se termine par un escarpement à pic ; pop. aggl., 1,114 hab. — pop. tot., 1,479 hab. On a découvert près d'Aurignac des ossements d'éléphant, de rhinocéros, de bison, d'hyène, mêlés à des squelettes humains. « Dans une ancienne sépulture, dit M. Lartet, les os d'herbivores étaient cassés dans un plan uniforme et avec l'intention évidente d'en extraire la moelle. Plusieurs présentent des entailles et des raclures produites avec des instruments tranchants. On a trouvé aussi divers outils et ornements d'os. C'est le premier exemple authentique d'une sépulture évidemment contemporaine de plusieurs espèces d'animaux admis jusqu'ici comme antédiluviens. Et cependant il ressort de l'ensemble des faits observés à Aurignac que, depuis l'habitation de l'homme sur ce point, il ne s'est produit aucune grande invasion aqueuse, aucun bouleversement physique de nature à apporter le moindre changement dans les accidents topographiques du sol. »

* **AURILLAC**, ville de France (Cantal), ch.-l. de départ., à 657 kilom. de Paris, par le chemin de fer, sur la rive droite de la Jordanne; pop. aggl., 8,795 hab. — pop. tot., 11,098 hab. L'arrond. comprend 8 cant., 93 comm., 90,227 hab. Commerce de fromages dits *du Cantal*.

AURINIA, nom d'une prophétesse germaine, qui était, suivant Tacite, honorée comme une divinité.

* **AURIOL**, bourg de France (Bouches-du-Rhône), cant. et à 4 kilom. de Roquevaire, sur la rive droite de l'Huveaune; pop. aggl., 2,452 hab. — pop. tot., 4,804 hab. Fabrique de céruse, de soude, vinaigre de bois et sel de Saturne; filature de coton; papeteries et scieries hydrauliques. « Auriol, dont le nom dérive peut-être de *Auri vallum* (vallon d'or), dit M. Ad. Joanne, est assez mal bâtie; mais le *Cours* et les promenades plantées le long de l'Huveaune sont fort agréables. On y remarque des débris de fortifications, élevées peut-être pour défendre la contrée contre les incursions des Sarrasins ; les ruines de l'ancien bourg, bâti jadis sur la plate-forme du *pâti d'Amour*, plus élevée que la ville actuelle et autour d'un château démoli pour faire place à un couvent de capucins ; la *tour de l'Horloge*, construite en 1564, etc.

» Dans les environs d'Auriol se trouvent une concession houillère couvrant, au pied du mont Regagnus, une superficie de 2,555 hectares, des mines de fer hydraté, des plâtrières fort abondantes, et des carrières de craie. »

AURONCES ou **AURUNCES**, en latin *Aurunci*, peuple de l'ancienne Italie, qu'on appelle aussi Ausones.

AUROPHITE, épouse d'Ocitus et mère de Cycnus, guerrier qui conduisit 12 vaisseaux au siége de Troie.

* **AURORE** s. f. — Astron. Planète télescopique découverte par Watson le 6 septembre 1867. Voici les éléments de cette planète :

Mouvement diurne	631,6414
Durée de la révolution sidérale	2051j,797
Distance moyenne au soleil	3,160026
Excentricité	0,0866646
Longitude du périhélie	45° 32′ 40″
Longitude du nœud ascendant	4° 39′ 2″
Inclinaison	8° 5′ 15″

* **AUROS**, village de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. de Bazas; pop. aggl., 255 hab. — pop. tot., 584 hab.

AUROTELLURITE s. f. (ô-ro-tèl-lu-ri-te — du lat. *aurum*, or, et de *tellurite*). Minér. Telluriure natif d'or, appelé aussi or graphique.

AURUNCUS (Posthumius Cominius), magistrat romain du ve siècle av. J.-C. Il fut consul en 501 et en 493. Son premier consulat fut interrompu par la première dictature, celle de Larcius Rufus, et c'est sous le second qu'eut lieu la retraite du peuple sur le mont Sacré. Auruncus fit, en 493, une expédition heureuse contre les Volsques et fut ensuite un des envoyés choisis pour aller détourner Coriolan de faire la guerre à sa patrie.

AUSCULTATRICE s. f. (o-skul-ta-tri-se — rad. *ausculter*). Religieuse chargée d'écouter ce qui se dit au parloir.

AUSIA, nymphe que Protée rendit mère de Méra.

AUSONES, peuple d'Italie. V. Ausonien, au tome Ier du *Grand Dictionnaire*.

AUSONIA s. f. (o-zo-ni-a). Astron. Planète télescopique découverte par M. de Gasparis.

AUSONIUM MARE, ancien nom de la partie de la mer Tyrrhénienne qui baigne les côtes de la Calabre.

AUSSAGUREL ou **AUXA**, petite ville du royaume d'Adel, sur la frontière de l'Abyssinie.

Austerlitz (pont d'). V. Paris, au tome XII du *Grand Dictionnaire*, page 245.

* **AUSTÉTHOSCOPE.** Ce mot n'est qu'une forme corrompue de autostéthoscope.

* **AUSTIN** (Sarah), femme de lettres anglaise. — Elle est morte en 1867.

AUSTOR SEGRET, poëte provençal du xiiie siècle. Comme Austor d'Orlac, dont il était contemporain, il sentit douloureusement les désastres causés par les croisades et les déplora en vers émus. On a de lui, sur ce sujet qui troublait alors l'Europe, un sirvente qui a été publié dans la collection de Raynouard.

AUSTRACAMPHÈNE s. m. (o-stra-kan-fè-ne). Chim. Camphène qui dérive du chlorhydrate solide d'australène.

— **Encycl.** V. térébenthine, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*, page 1636.

AUSTRAL, ALE adj. — *Terres australes*. V. antarctique, dans ce *Supplément*.

AUSTRALÈNE s. m. (o-stra-lè-ne). Chim. Hydrocarbure pur qui forme le principal constituant de l'essence de térébenthine anglaise. On le désigne encore quelquefois sous le nom d'austratérébenthène. On se sert du préfixe *austra* pour le désigner, parce que l'essence anglaise provient du *pinus australis*. V. térébenthine, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*, page 1634.

* **AUSTRALIE.** — Le tableau suivant indique la population de l'Australie en 1871 :

	Habitants.
Nouvelle-Galles du Sud	501,088
Victoria	729,868
Australie du Sud	188,995
Queensland	120,066
Australie occidentale	24,785
Australie du Nord	99,328
Total	1,664,130

Voici un autre tableau qui fait connaître l'importance du commerce pour 1873 :

	Exportation. liv. st.	Importation. liv. st.
Nouvelle-Galles du Sud	11,815,829	11,088,388
Victoria	15,302,450	16,533,856
Australie du Sud	4,587,859	3,841,100
Queensland	3,542,530	2,885,499
Australie occidentale	265,217	297,328
	35,513,885	34,646,171

Ce qui produit en francs un total de plus de 1,754,000,000.

Le voyageur Gosse a parcouru, en 1873, une grande partie de l'Australie. Dans ce long et pénible voyage, il était accompagné de quatre blancs, de trois Afghans et d'un noir. Il a remarqué que le pays devient de plus en plus mauvais après qu'on a dépassé, en tirant vers l'O., la limite séparant l'Australie méridionale de l'Australie occidentale. Parti, le 21 avril, d'Alice-Spring, il ne trouva d'eau vive et courante que le 19 juillet, à Ayer's-Rock. Quel pays que celui où l'on peut ne pas voir d'eau courante pendant presque trois mois !

« L'Ayer's-Rock, dit le voyageur, est une masse granitique dont la surface est décomposée et pleine de creux et de grottes; dirigé de l'O. à l'E. et long de 3 à 4 kilomètres, il s'élève, roide, au milieu de la plaine, qu'il domine de 325 à 350 mètres. Nous gravîmes ce rocher.

» Combien j'enviai alors mon Afghan et la peau cornée de ses pieds ! il marchait sur la roche nu-pieds comme sur un tapis, tandis que moi je marchais en réalité sur des ampoules... Dans toutes les grottes nous trouvâmes des preuves du séjour des indigènes, qui y passent volontiers la saison des pluies... Ces troglodytes australiens ont couvert le granit de dessins de toute sorte, tels que cœurs enlacés, etc.

» Ce roc d'Ayer est la plus belle chose que j'aie encore vue. Dans la saison des pluies, ou après les grands orages, quand il regorge de cataractes, il doit vraiment offrir un spectacle sublime... »

Les territoires que Gosse a visités sont d'un aspect triste et sauvage, mais ils ne laissent pas d'être parfois imposants et pittoresques. L'altitude de plusieurs montagnes y est supérieure, et de beaucoup, à ce qu'on aurait pu supposer, car, dans cette direction-là, l'Australie méridionale ne possède pas un seul sommet dépassant ou atteignant 400 mètres, tandis que Gosse évalue à 841 mètres la hauteur du mont Gardiner, dans la chaîne de Reynold; il donne au mont Liebig, dans la chaîne de Mac-Donnell, une hauteur relative de 625 mètres, une hauteur absolue de 1,045 mètres; enfin, il estime à 1,253 mètres l'élévation du mont Morris... Ce ne sont plus là des collines.

Si Gosse a surtout traversé des terres sans eau, sans valeur, sans avenir, il a aussi vu de vastes pâturages, de belles vallées, des rivières plus ou moins courantes; il a rencontré beaucoup d'animaux et, sans comparaison, beaucoup d'indigènes, ou du moins il a souvent remarqué les feux de leurs campements à tous les points de l'horizon... Ces indigènes se sont généralement montrés bienveillants; cependant deux hommes de l'expédition ont été attaqués une fois par une quarantaine de sauvages, sur le territoire de l'Australie occidentale, et il a fallu faire feu sur les assaillants.

En somme, le pays est si mal loti que Gosse ne croit pas possible de jamais établir une route praticable entre le S. de l'Australie occidentale et la ligne du « télégraphe continental. »

On doit établir un télégraphe transcontinental et transocéanique de Londres à Melbourne et à Sydney; ce télégraphe doit avoir pour point d'attache en Australie la nouvelle colonie de Port-Darwin, au N.-O. du continent. Pour renouer à ce fil leur propre réseau, les habitants de l'Australie du Sud ont décidé de construire une ligne télégraphique à travers tout le continent australien, de Port-Darwin à Port-Augusta, à l'extrémité septentrionale du golfe Spencer. Il s'agira de poser un fil de 2,400 kilomètres de longueur à travers des solitudes qui n'ont été parcourues qu'une seule fois. Il faudra donc nécessairement établir de distance en distance, dans le désert, des stations pour les gardiens et les approvisionner pour longtemps, jusqu'à ce que le territoire ait été graduellement peuplé et que des routes et des chemins de fer aient rayonné à travers les pâtis et les broussailles, si la chose devient jamais possible.

AUSTRALINE s. f. (ô-stra-li-ne — de *Australie*, n. de lieu). Bot. Genre fondé pour une espèce d'ortie.

AUSTRAPYROLÈNE s. m. (o-stra-pi-ro-lè-ne). Chim. Hydrocarbure isomère de l'australène, qui prend naissance dans l'action de la chaleur sur ce dernier corps. L'austrapyrolène est encore désigné sous le nom d'α-isotérébenthène. V. térébenthine, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*, page 1635.

AUSTRATÉRÉBENTHÈNE s. m. (o-stra-té-ré-ban-tè-ne). Chim. Hydrocarbure qui forme le principal constituant de l'essence de térébenthine anglaise. On le désigne quelquefois plus simplement sous le nom d'australène. On se sert du préfixe *austra* pour le désigner, parce que l'essence de térébenthine anglaise provient du *pinus australis*. V. térébenthine, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*, page 1634.

AUSTRILÈNE s. m. (o-stri-lè-ne). Chim. Nom donné par M. Berthelot à un isomère de l'australène ou austratérébenthène, auquel il est mêlé dans l'essence de térébenthine anglaise. V. térébenthine, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*, page 1634.

AUSTRUDE ou **OSTRU** (sainte), née vers 634, morte vers la fin du viie siècle. Religieuse à l'âge de douze ans, elle fut élue, en 654, abbesse du monastère, en remplacement de sa mère, sainte Salaberje, qui venait de mourir. Elle eut ainsi à diriger, outre une maison de trois cents religieuses, une communauté d'hommes qui lui était annexée. Son administration, en dehors des causes intestines de division, fut très-orageuse. Elle eut d'abord à se défendre d'une accusation de complot politique, et elle dut ensuite repousser les attaques de Mauger, son évêque, qui voulait s'emparer de son monastère de femmes.

AUTARIT, chef gaulois, mort en 238 av. J.-C. Chef des mercenaires de l'armée carthaginoise d'Afrique, il prit part à la révolte qui eut lieu vers la fin de la première guerre punique et fut mis en croix par ordre d'Hamilcar.

AUTELLET (Pierre-Médard), médecin, né à Civray (Vienne) en 1814. Il fit ses études de médecine à Paris, où il prit le grade de docteur en 1842, puis il alla pratiquer son art dans sa ville natale. Le docteur Autellet est devenu médecin des prisons et des épidémies pour l'arrondissement de Civray, et il a obtenu une médaille d'or pour le dévouement dont il a fait preuve dans diverses épidémies, ainsi que la croix d'honneur en 1864. On lui doit un certain nombre d'écrits, notamment : *Mémoire sur la nature et le traitement du choléra; Nouvelles considérations sur le traitement de la fièvre typhoïde épidémique; Histoire d'une épidémie de diphthérite dans l'arrondissement de Civray*.

* **AUTERIVE**, ville de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Muret, sur une hauteur qui domine l'Ariége; pop. aggl., 2,199 hab. — pop. tot., 3,179 hab. Moulins importants.

AUTESIODORUM, nom latin d'une ville de l'ancienne Gaule Lyonnaise, chez les Sénons; aujourd'hui Auxerre.

* **AUTEUIL**, ancienne commune du département de la Seine, comprise aujourd'hui dans le XVIe arrondissement de Paris. — Depuis 1862, on a transféré à Auteuil l'institution de Sainte-Périne, précédemment située rue de Chaillot et destinée, comme on sait, à recevoir, moyennant une pension, des personnes âgées. Les bâtiments de Sainte-Périne d'Auteuil, situés près de l'église, à l'entrée du parc, renferment 293 lits de pensionnaires, soit 35 lits de plus que la maison de la rue de Chaillot. Ils se composent d'une série de pavillons isolés, reliés par des galeries couvertes et disposés des deux côtés de la cour d'honneur. Chaque pensionnaire a un petit logement séparé. Ils jouissent en commun d'un salon de réunion, de deux salons de jeux et de lecture, d'une bibliothèque, d'un vaste réfectoire, et l'établissement possède une chapelle. Près de là se trouve une maison de retraite pour cent vieillards, qui a été construite grâce aux libéralités de M. Chardon-Lagache.

Le 1er novembre 1873, on a inauguré à Auteuil, en dehors des fortifications, dans le bois de Boulogne, un champ de courses destiné à combler la lacune laissée par la suppression des steeple-chases de Vincennes. Cet hippodrome a été créé par la Société des steeple-chases de France et a coûté environ 1 million au cercle de la rue Royale, qui s'est imposé cette dépense. Les tribunes y sont admirablement construites; on y a consacré des tribunes spéciales à la presse et au ring et l'hippodrome est un véritable jardin anglais.

* **AUTHON**, bourg de France (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Nogent-le-Rotrou, près des sources de l'Ozanne et de la Braye; pop. aggl., 932 hab. — pop. tot., 1,504 hab. Sur son territoire, château moderne et ferme modèle.

AUTHRONIUS, compagnon d'Enée. Il fut tué par Salius. (*Enéide*.)

AUTOCLÈS, général et orateur athénien, au ive siècle av. J.-C. Il fut, en 371, chargé de négocier la paix avec les Spartiates et, en 362, il conduisit avec assez de mollesse une expédition en Thrace. Il avait une grande réputation d'éloquence, et Aristote, dans sa *Rhétorique*, cite un passage d'un de ses discours.

* **AUTOCRATIE** s. f. — **Encycl.** V. despotisme, au tome VI du *Grand Dictionnaire*, pour de nouveaux développements.

* **AUTOGRAPHIE** s. f. — **Encycl.** Dans son acception la plus étendue, le mot *autographie* s'applique à tout procédé destiné à reproduire l'écriture, et c'est le sens que nous lui donnerons ici. Mais, dans l'usage le plus habituel, on donne le nom de copie de lettres aux opérations par lesquelles on obtient une seule copie ou un petit nombre de copies de l'écriture, et on réserve le nom d'*autographie* aux procédés plus ou moins analogues à l'impression lithographique, qui permettent de tirer un nombre indéfini d'exemplaires de l'écriture qu'on veut reproduire.

Le procédé de copie imaginé par Watt est encore aujourd'hui généralement employé, avec quelques modifications dont l'expérience a démontré la nécessité. On écrit la lettre à copier sur du papier ordinaire, mais avec une encre spéciale dont nous avons donné la recette au mot encre, et dont le caractère essentiel est d'être très-hygrométrique. Ensuite, selon que la lettre a une ou deux pages écrites, on humecte très-également une ou deux feuilles de papier léger, transparent, non collé. On a cru longtemps nécessaire, pour humecter convenablement ce papier, de le laisser sous presse, pendant une demi-heure, entre deux morceaux de calicot mouillés. La durée de l'opération était un très-sérieux inconvénient. Aujourd'hui, on se contente de mouiller très-largement le papier avec une éponge, de le placer entre des feuilles de papier buvard et de frapper le tout légèrement avec la main pour absorber l'excès d'humidité. Si le papier était trop humide, les caractères s'étendraient et l'écriture serait comme effacée; s'il était trop sec, la copie ne se reproduirait pas; mais le procédé si simple que nous avons indiqué évite ces deux inconvénients. Pour tirer la copie de la lettre, on se sert généralement d'une petite presse analogue à celle dont se servent les graveurs en taille-douce. On pose sur la table de la presse un carton lissé à la cire, on place dessus une des feuilles humectées, puis la lettre à copier, une autre feuille humide, un autre carton, un carré d'étoffe de drap attaché au bord de la planche, et l'on fait passer le tout entre les deux cylindres, en tournant la manivelle de l'appareil. Les

épreuves ainsi obtenues sont écrites à l'envers; mais elles sont parfaitement lisibles par transparence, et l'on peut les coller par les angles sur les feuilles d'un registre ordinaire ou par un bord sur un registre à onglets.

On remplace très-souvent aujourd'hui la presse autographique par un appareil très-simple et très-peu coûteux. Il se compose d'un cylindre en bois entouré d'une étoffe imperméable. On dispose autour du cylindre la lettre à copier, après avoir placé sur chaque page d'écriture une feuille humectée; on serre légèrement le tout entre les mâchoires d'un étau appelé *pressoir*, et l'opération est terminée.

Tels sont les procédés usités pour reproduire l'écriture à un, deux ou tout au plus trois exemplaires; car il est évident que l'original, perdant une partie de son encre à chaque tirage, serait bientôt détruit et ne donnerait, en tout cas, si l'on poussait trop loin son emploi, que des copies de plus en plus pâles. Il peut être, cependant, très-utile de pouvoir tirer d'un écrit un très-grand nombre de copies, et de pouvoir faire par l'écriture quelque chose d'analogue à ce qui se fait soit par la typographie, soit par la lithographie.

La première tentative dans cette voie est due à Franklin. Son procédé, très-ingénieux, mais aujourd'hui abandonné, consistait à produire mécaniquement des planches gravées. On commençait par écrire sur du papier avec de l'encre fortement gommée, on saupoudrait ensuite l'écriture avec du sablon ou de la poudre de fonte très-fine, on plaçait le papier, l'écriture en dessus, sur une planche de fer ou une pierre dure, on passait dessus une planche d'étain et l'on soumettait le tout à l'action d'une presse. Les caractères se trouvaient ainsi imprimés en creux dans la planche d'étain, qui servait ensuite à tirer des exemplaires par l'impression en taille-douce.

Comme on le voit, la pensée des premiers inventeurs avait été de ramener l'*autographie* aux procédés de la gravure en taille-douce; il était tout naturel qu'on songeât ensuite à identifier l'*autographie* avec la lithographie. Le problème, en effet, se présentait ici avec une séduisante apparence de simplicité et pouvait être réduit à ces termes : transporter sur la pierre ou le zinc le modèle écrit ou dessiné sur papier. Néanmoins, des difficultés de détail empêchèrent longtemps toutes les tentatives d'aboutir. Ce fut Senefelder qui, le premier, trouva une solution satisfaisante.

Son procédé a reçu depuis des modifications si heureuses, que l'*autographie* est aujourd'hui en mesure de lutter avec la lithographie elle-même, présentant, du reste, sur celle-ci, tous les avantages qui distinguent le dessin sur papier du dessin sur pierre.

Le papier autographique généralement employé se prépare avec trois couches légères de gélatine de pied de mouton, sur lesquelles on applique une couche d'empois et une de gomme-gutte. Quelques-uns se contentent de deux couches de gélatine, pour avoir un papier moins épais. D'après Cruzel, inventeur de ce papier, la première couche de gélatine chaude doit être appliquée avec une éponge bien également et en petite quantité, pour éviter les stries et les inégalités que produirait la coulure. La feuille ainsi préparée est mise à sécher sur une corde tendue. On applique, avec les mêmes précautions, la deuxième couche, puis la troisième s'il y a lieu. La couche d'empois doit de même être étendue très-légèrement avec une éponge, et la gomme-gutte, pilée et dissoute dans l'eau, s'applique de la même façon sur l'empois. Le papier est ensuite séché, puis lissé à la presse. On écrit ou l'on dessine très-commodément et très-finement, si l'on veut, sur le papier ainsi préparé. Le transport sur la pierre s'opère ensuite sans difficulté; la nature gélatineuse de la couche sur laquelle on a écrit ou dessiné explique suffisamment comment on obtient son adhérence sur la pierre.

AUTOLÉON, général des Crotoniates. Les Locriens Opuntiens avaient l'habitude de laisser vide une place dans leur front de bataille, en mémoire d'Ajax, fils d'Oïlée, leur héros national. Dans une guerre soutenue par les Crotoniates contre les Locriens, Autoléon voulut profiter de cette coutume des ennemis et s'élança dans ce vide pour pénétrer au milieu de leur armée; mais il fut blessé à la cuisse par le spectre d'Ajax et obligé de s'éloigner. Comme la plaie ne guérissait pas, il s'adressa à l'oracle, qui lui ordonna de se rendre dans l'île de Leucé et d'apaiser par un sacrifice les mânes du héros. Autoléon, ayant obéi, obtint sa guérison. Outre l'ombre d'Ajax, Autoléon vit dans l'île de Leucé celle d'Hélène, qui le chargea d'aller dire au poëte Stésichore que, s'il voulait revoir la lumière (ce poëte avait perdu la vue pour avoir médit d'elle dans ses vers), il devait se rétracter en composant un chant en son honneur. Stésichore le fit et recouvra l'usage de ses yeux.

* **AUTOLYCUS.** — Autolycus était fils de Mercure, ou de Dédalion, suivant quelques auteurs, et de Chioné, nommée aussi Philonis, ou de Télaugé; époux d'Amphitée, suivant les uns, de Néère, fille de l'Arcadien Péréus, selon les autres, il fut le père d'Anticlée, épouse de Laërte et mère d'Ulysse et de Ctimène, et, suivant Apollodore, de Polymède, épouse d'Eson et mère de Jason. Homère dit qu'Autolycus surpassait tous les humains en fourberie. Ce fut lui qui déroba le célèbre casque d'Amyntor, les troupeaux d'Eurytus, dans l'Eubée, et ceux de Sisyphe. Ce dernier le convainquit de fraude, ayant fait une marque au pied de ses bestiaux, qu'il reconnut ainsi parmi ceux d'Autolycus. A cette occasion, Sisyphe avait noué des intelligences secrètes avec la fille d'Autolycus, Anticlée, qui épousa plus tard Laërte; quelques auteurs même attribuent à Autolycus la paternité d'Ulysse. Autolycus changeait de forme à volonté, ou plutôt, d'après Hygin, métamorphosait tout ce qu'il dérobait. Il habitait le Parnasse, et c'est dans une chasse sur cette montagne que fut blessé Ulysse, qui avait quitté Ithaque pour venir voir son grand-père. ‖ Fils de Déimachus et frère de Déiléon et de Phlogius. Accompagné de ses frères, il suivit Hercule dans son expédition contre les Amazones, puis tous trois, s'étant un jour écartés, se rendirent à Sinope, dont Autolycus, suivant Strabon, est le fondateur, et où ils se joignirent plus tard aux Argonautes, qui étaient descendus dans leur ville. Suivant Hygin, Autolycus était fils de Phryxus et de Chalciope et frère de Phrontès, de Démoléon et de Phlogius.

AUTOMÉDUSE, fille d'Alcathoüs et mère d'Iolaüs, qu'elle eut d'Iphiclès.

Automne (L'), tableau de Théodore Rousseau. L'artiste nous transporte au milieu des vastes plaines de la Sologne. Par un chemin qui coupe la toile en deux, un cavalier vient à nous; près de lui, une femme marche à pied.

Or, c'était en automne,
Quand la précaution au voyageur est bonne.

Les mauvais temps ont défoncé la route; les ornières sont pleines d'eau; le ciel est chargé de grands nuages pluvieux qui projettent leur ombre sur toute la gauche du tableau; au loin, dans une éclaircie lumineuse, on aperçoit une paysanne en jupe rouge. Un bouquet de grands chênes, au feuillage rougi par les premières gelées, est planté au milieu du tableau. Toute cette composition est peinte dans les tons les plus justes et les plus vigoureux : elle est pleine d'air, de lumière, de pluie; les flaques d'eau du premier plan reflètent bien les lueurs livides du ciel; les pâturages, qu'un coup de soleil éclaire vivement dans le lointain, sont d'une couleur digne d'Hobbema. C'est là, en somme, une des plus belles œuvres de Théodore Rousseau. Elle a figuré à l'Exposition universelle de 1867 et faisait partie, à cette époque, du cabinet de M. Marmontel.

* **AUTOMOTEUR, TRICE** adj. — **Encycl.** *Plan automoteur*. V. plan, au tome XII du *Grand Dictionnaire*, page 1125.

AUTONOÉ, une des Danaïdes, épouse d'Euryloque. ‖ Une des Néréides. ‖ Suivante de Pénélope. ‖ Fille de Péiréus ou Piréus, compagnon de Télémaque, et mère de Palémon, qu'elle eut d'Hercule. ‖ Fille de Céphée, nommée aussi Antinoé.

AUTONOMES, ancien peuple de la Thrace, dans le voisinage de Philippes, le plus vaillant de cette contrée, au dire d'Hérodote. Alexandre ne put soumettre les Autonomes qu'au prix des plus grands efforts. Plus tard, ils opposèrent également une vigoureuse résistance aux Romains, qui enfin les subjuguèrent sous le règne de Vespasien. Hérodote les appelle aussi *Satræ*, ce qui fait supposer que leur nom d'Autonomes (*peuple se gouvernant par ses propres lois*) n'était qu'une dénomination grecque.

AUTONOMISTE s. m. (ô-to-no-mi-ste). Partisan de l'autonomie d'un pays.

AUTONOÜS, époux d'Hippodamie et père d'Acanthe et d'Acanthis. ‖ Nom d'un Troyen tué par Patrocle, et d'un capitaine grec, tué par Hector. (*Iliade*.)

AUTOPHONUS, Thébain, père de Lycophron. (*Iliade*.)

AUTOPHRADATE, général persan du ive siècle av. J.-C. Satrape de Lydie sous Artaxerce Mnémon, il eut à combattre une révolte générale de l'Asie Mineure et fut complétement défait. Cependant, après une soumission partielle des révoltés, Autophradate rentra dans son gouvernement de Lydie et l'administra paisiblement.

AUTORITARISME s. m. (o-to-ri-ta-ri-sme — rad. *autoritaire*). Système qui admet la nécessité d'une autorité forte équivalant à l'arbitraire : *L'autoritarisme a enfanté chez nous les préfets dits* à poigne. ‖ Néol.

* **AUTRAN** (Joseph), poëte français. — Il est mort à Marseille, d'une maladie de cœur, le 6 mars 1877. Après plusieurs tentatives infructueuses pour entrer à l'Académie française, M. Autran fut élu membre de la docte compagnie, en remplacement de Ponsard, au mois de mai 1868, et il prononça son discours de réception le 15 avril de l'année suivante. Pendant ses dernières années, il vécut presque constamment retiré à la campagne, en Provence, employant ses loisirs à produire de nouvelles œuvres remarquables. Depuis le *Cyclope d'après Euripide* (1863, in-12), il a publié les *Paroles de Salomon* (1869, in-8°), recueil de poésies inspirées par la lecture de la Bible. Plusieurs des pièces de ce recueil ont un caractère d'austère grandeur et de pathétique éloquence. Dans les *Sonnets capricieux* (1873, in-8°), le poëte a présenté son talent sous une forme nouvelle. Ce recueil contient environ trois cents sonnets, dont l'inspiration, très-variée, est tour à tour joyeuse et triste, ironique et enthousiaste, patriotique et amoureuse. A ce volume de vers a succédé la *Légende des paladins* (1875, in-12), poëme dans lequel M. Autran a fait revivre, dans la langue du xviiie siècle, les héros légendaires du cycle de Charlemagne. Citons enfin de lui : *Gustave Ricard* (1873, in-8°), en vers. M. Autran avait commencé la publication de ses *Œuvres complètes*, revues et corrigées avec soin. Le 3e vol. in-8° a été publié en 1875.

* **AUTREY-LES-GRAY**, bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. de Gray, sur un ruisseau; pop. aggl., 948 hab. — pop. tot., 1,096 hab. Ruines d'un château qui appartint à Gabrielle de Vergy.

AUTRICHE-HONGRIE. Nous avons brièvement parlé, à l'article Hongrie (t. IX du *Grand Dictionnaire*), du pacte de 1867, aux termes duquel la Hongrie a été définitivement réunie, sous certaines conditions, aux Etats héréditaires de la couronne et appelée à former avec ceux-ci l'empire d'Autriche-Hongrie. Ce pacte a apporté à la situation politique et administrative de l'empire diverses modifications importantes.

Le caractère particulier de l'empire austro-hongrois, c'est le grand nombre et la diversité des nationalités qui ont concouru à le former. Voici le tableau de la population et des superficies territoriales qu'elle occupe, d'après le dernier recensement (31 décembre 1869) :

PAYS DE LA COURONNE D'AUTRICHE OU CISLEITHANIE.

	Pop.	Kil. car.
Basse Autriche	1,954,251	19,827
Haute Autriche	731,579	11,998
Salzbourg	151,410	7,166
Styrie	1,131,309	22,457
Carinthie	336,400	10,375
Carniole	463,273	9,989
Territoire maritime	582,079	7,989
Tyrol	878,907	29,331
Bohême	5,106,069	51,963
Moravie	1,997,897	22,233
Silésie	511,581	5,148
Galicie	5,418,016	78,508
Bukowine	511,964	10,453
Dalmatie	442,796	12,795
Total	20,217,531	300,232
En y comprenant l'armée	20,394,980	

PAYS DE LA COURONNE DE SAINT-ÉTIENNE OU TRANSLEITHANIE.

	Pop.	Kil. car.
Hongrie	11,117,623	214,543
Transylvanie	2,101,727	54,955
Confins militaires	1,200,371	29,848
Croatie-Esclavonie	997,606	22,982
Total	15,417,327	322,328
En y comprenant l'armée	15,509,455	

Au point de vue des nationalités, les populations de la Cisleithanie se décomposent ainsi en chiffres ronds :

Allemands	7,230,000
Slaves du Nord	9,822,000
Slaves du Midi	1,734,000
Italiens, Roumains, etc.	815,600
Madgyars	18,000
Autres	742,400
Ensemble	20,362,000

Celles de la Transleithanie se décomposent en :

Allemands	1,810,000
Slaves du Nord	2,222,000
Slaves du Midi	2,441,000
Italiens, Roumains	2,649,900
Madgyars	5,413,000
Autres	612,100
Ensemble	15,148,000

Les Allemands, les Madgyars, les Italiens et Roumains ne se subdivisent pas; mais, sous la dénomination de Slaves du Nord et de Slaves du Midi, on comprend des nationalités bien iverses. Les Slaves du Nord renferment : 6,730,000 Tchèques, Moraviens et Slovaques, 2,380,000 Polonais, 3,104,000 Ruthènes; les Slaves du Sud : 1,260,000 Slovènes, 1,424,000 Croates, 1,521,000 Serbes, 26,000 Bulgares. Ces nationalités sont, de plus, mélangées dans chaque région : la Bohême compte 2,000,000 d'Allemands et 3,200,000 Tchèques; la Moravie, 535,000 Allemands et 1,480,000 Tchèques; la Styrie, 707,000 Allemands et 410,000 Slovaques; la Carinthie, 240,000 Allemands et 109,000 Slaves; la Carniole, 32,000 Allemands et 450,000 Slovaques ou autres Slaves.

Au point de vue religieux, la diversité est tout aussi considérable, ainsi que cela ressort du tableau suivant :

Catholiques romains, Autriche	16,395,675
— — Hongrie	7,558,558
— grecs, Autriche	2,342,168
— — Hongrie	1,599,628
— arméniens, Autriche	3,146
— — Hongrie	5,133
Orientaux grecs, Autriche	461,511
— — Hongrie	2,589,319
— arméniens, Autriche	1,208
— — Hongrie	646
Protestants luthériens, Autriche	252,327
— — Hongrie	1,113,508
— réformés, Autriche	111,935
— — Hongrie	2,031,243
Unitaires, Autriche	248
— Hongrie	54,822
Autres chrétiens, Autriche	4,172
— Hongrie	2,734
Israélites, Autriche	822,220
— Hongrie	553,641
Cultes non reconnus, Autriche	370
— Hongrie	223

Cette diversité singulière de races et de religions a toujours été pour l'Autriche une cause de faiblesse; il s'y joignait l'inégalité des institutions politiques. La Hongrie jouissait d'un gouvernement constitutionnel; les pays de la couronne étaient placés sous une royauté absolue, après que, sur quelques-uns d'entre eux, l'empereur d'Autriche n'eut possédé longtemps qu'une suzeraineté purement nominale. En apparence, chaque pays avait son autonomie, sa diète; mais, depuis 1804, la monarchie autrichienne avait absorbé tous les pouvoirs, sauf en Hongrie. Pour faire cesser cette inégalité choquante et suivre le courant des autres nations modernes, la clairvoyance politique ou même, à son défaut, le simple bon sens indiquait qu'il fallait élever les autres pays au niveau de la Hongrie; les hommes d'Etat autrichiens préférèrent s'obstiner à diminuer les prérogatives de la diète hongroise, pour que tout l'empire subît le joug de la monarchie absolue. De là des tiraillements et des dissensions qui aboutirent fatalement à la révolution de 1848-1849. L'insurrection de la Hongrie s'étant combinée avec des soulèvements qui éclatèrent sur divers points de l'empire, il fallut faire la part du feu; des constitutions libérales furent octroyées par Ferdinand, puis l'empereur abdiqua. Lorsque les Hongrois eurent été vaincus, le nouvel empereur, François-Joseph, considéra comme nulles et non avenues les réformes arrachées à son oncle, supprima les droits conférés aux diètes des états et les priviléges séculaires de la Hongrie (1850). Telle est cependant la force des principes constitutionnels, que, peu à peu et malgré le mauvais vouloir du souverain, il fallut y revenir. Le besoin d'argent, car les finances de la monarchie autrichienne, comme celles de l'ancienne monarchie française, ont toujours été embarrassées, obligea de recourir aux diètes et de leur reconnaître au moins quelques prérogatives. De ce besoin sortit d'abord le diplôme du 20 octobre 1860, qui régit encore, sauf quelques modifications, l'empire austro-hongrois. Ce diplôme, loi fondamentale de l'empire, établit : 1° que le droit de changer ou supprimer les lois ne peut être exercé par l'empereur qu'avec le concours des diètes légalement réunies et spécialement du conseil de l'empire (*Reichsrath*) formé des délégués des diètes; 2° que toutes les lois concernant les finances, les monnaies, le crédit public, les douanes, les traités de commerce, le service militaire, l'administration des postes, des télégraphes, des chemins de fer, etc., doivent être votées par le conseil de l'empire, de même que l'introduction de nouveaux impôts et l'augmentation des impôts existants, la conversion des dettes, la fixation du budget, etc.; 3° que tous les autres objets de législation sont décidés constitutionnellement avec le concours des diètes des états, savoir, pour la Hongrie, dans l'esprit de ses constitutions antérieures, et pour les pays de la couronne, dans l'esprit de leurs constitutions provinciales.

Le pacte particulier conclu avec la Hongrie le 17 février 1867, sous le ministère de M. de Beust, et confirmé par le Reichsrath dans le courant de la même année, a laissé subsister ces principes généraux dont la mise en pratique a fait de l'Autriche-Hongrie une confédération d'Etats, tout en laissant au pouvoir central une autorité suffisante.

Les deux moitiés de l'empire ont pleine et entière autonomie pour les matières qui n'ont pas été déclarées communes. Sont communes : les affaires étrangères, l'armée, les finances et tout ce qui dépend de ces trois services. Le ministère commun comprend donc seulement trois ministres, qui, pour plus d'indépendance, ne peuvent faire partie d'un ministère territorial. Les affaires communes sont traitées, dans le Reischrath, par des délégations parlementaires. Toutes les autres sont du ressort des diètes provinciales.

Les diètes provinciales se composent, dans les pays allemands et slaves, des archevêques et évêques, des recteurs des universités, des représentants des grands propriétaires fonciers, des délégués des villes et bourgs, des chambres de commerce et d'industrie, des députés des campagnes; dans le Tyrol, des possesseurs des grandes propriétés nobles; dans la Dalmatie, des plus imposés; à